

**Règlement du tirage au sort  
« Hyundai Coupe du Monde 2026 »  
jusqu'au 14 juin 2026**

#### 1. SOCIETE ORGANISATRICE

La société Hyundai Rousseau Motors dont le siège social est situé au 11 rue Louis Delage 95310 Saint-Ouen l'Aumône (ci-après désignée la "Société organisatrice") organise du 12 au 14 juin 2026 inclus, un tirage au sort sans obligation d'achat, avec un vélo eXXite Next (ci-après désigné la "dotation") d'une valeur totale de 3490€ TTC.

#### 2. CHAMP D'APPLICATION

Le jeu concours est organisé entre le 12 et le 14 juin 2026 (heures d'ouverture de la concession Hyundai Rousseau Motors de Saint-Ouen-l'Aumône (95310)). Le jeu-concours est ouvert à toute personne majeure domiciliée en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et de celui de ses sociétés affiliées. Chacun des membres d'un même foyer est autorisé à participer au jeu à raison d'une participation maximum par foyer. La participation au Jeu implique l'acceptation du participant, sans aucune réserve, du présent règlement et du principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

#### 3. MODALITES DE PARTICIPATION / MECANISME DU CHALLENGE

Pour participer au jeu concours, le participant devra être majeur, sans obligation d'acheter un véhicule d'occasion chez Hyundai Rousseau Motors (11 rue Louis Delage 95310 Saint-Ouen-l'Aumône). Il devra remplir un bon de participation afin de valider ses coordonnées. La participation sera donc définitivement enregistrée, permettant ainsi l'attribution des lots dans les 10 jours suivant la fin de la période du jeu.

#### 4. PRIX / LOT

Les lots seront attribués par tirage au sort comme suit :

- premier tiré au sort : 1 vélo électrique eXXite Next d'une valeur de 3490€ TTC

Hyundai Rousseau Motors se réserve le droit de remplacer le lot indiqué ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres lots de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé. En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris, ni échangé. En cas de perte, de vol ou de détérioration, les gagnants ne pourront prétendre à aucun dédommagement ou remplacement. Hyundai Rousseau Motors ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation des lots faite par les gagnants. Toute revente des lots par les gagnants est strictement interdite. L'attribution du lot sera faite dans les conditions prévues par le présent règlement.

La responsabilité de Hyundai Rousseau Motors ne saurait être engagée du fait d'un changement d'adresse ultérieur du participant qui ne leur aurait pas été notifié à temps ou d'une erreur dans les coordonnées transmises par le participant.

#### 5. DESIGNATION DU GAGNANT ET REMISE DU LOT

Le dernier jour, les participations seront closes à la fermeture de la concession Hyundai Rousseau Motors Saint-Ouen l'Aumône. Dans un délai de 10 jours maximum après la date de fin du jeu concours, la remise du lot sera organisée par les conseillers commerciaux de Hyundai Rousseau Motors Saint-Ouen-l'Aumône. Le conseiller Hyundai Rousseau Motors remettra en main propre, le lot. Le lot ne pouvant être distribué, pour des raisons indépendantes de la volonté de Hyundai Rousseau Motors, ne sera pas réattribué.

Détails du lot de la dotation : (montant TTC en cartes cadeau)

- 1<sup>er</sup> lot : 1 vélo électrique eXXite Next d'une valeur de 3490€ TTC

#### 6. COMMUNICATION SUR LES GAGNANTS

Il est entendu que par l'acceptation sans réserve de ce règlement, les gagnants acceptent que leurs « nom et prénom » soient diffusés et publiés à titre informatif sur : - <https://hyundai.rousseau-auto.com>, ainsi que sur les réseaux sociaux de Hyundai Rousseau Motors et Rousseau Automobile (Facebook, Google My Business, Instagram et LinkedIn).

A ce titre, le gagnant du Jeu autorise, à titre exclusif, la Société Organisatrice, du seul fait de l'acceptation de leur gain, à utiliser et diffuser à des fins publicitaires et/ou promotionnelles, son nom et prénom et image (dans le cas d'une photographie et/ou vidéo de remise du prix) sur tout support, dans le monde entier, pour une durée de trois ans à compter de la date de fin du Jeu, pour toutes les communications concernant le Jeu, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir droit à une rémunération ou un avantage supplémentaire.

## 7. CONTROLES ET RESERVES

Toute participation qui ne serait pas conforme aux dispositions du présent règlement ne sera pas prise en considération. Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée du site. La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités ou l'utilisation de robot informatique, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu concours. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du challenge sans que Hyundai Rousseau Motors n'ait à en justifier. Toute participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, sera considérée comme nulle. Hyundai Rousseau Motors se réserve la possibilité de suspendre, de reporter, proroger ou d'annuler sans préavis le jeu concours en cas de force majeure et ce, après information par tout moyen approprié. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Hyundai Rousseau Motors ne saurait être tenue responsable des perturbations de réseau Internet ou électrique, d'un mauvais usage de l'Internet, de dysfonctionnement du matériel de réception ou de tout autre incident relatif au bon déroulement du jeu concours, et qui pourraient empêcher un participant d'accéder au site de participation. Hyundai Rousseau Motors ne saurait être tenue responsable d'aucun préjudice, d'aucune nature :

- suite à la survenance d'événements présentant les caractères de force majeure privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur dotation,
- suite à tout incident survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation. Par ailleurs, Hyundai Rousseau Motors se réserve le droit de procéder au remplacement des dotations par d'autres dotations équivalentes en termes de prix, sans que le gagnant ne puisse rechercher leur responsabilité.

## 8. DEPOT LEGAL ET ADRESSE DU JEU CHALLENGE

Il est possible de consulter et d'imprimer le règlement complet du jeu-concours sur le site <https://hyundai.operations-rousseau-automobile.fr/wp-content/uploads/2026/06/2026-06-OPO-Juin-Hyundai-Reglement.pdf>. Il est également consultable sur place auprès des conseillers clients.

## 9. CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement régit le déroulement du jeu concours et la désignation des gagnants. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du jeu concours. La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement dans son intégralité. Tout manquement à l'une des dispositions du présent règlement entraînera l'exclusion du participant auteur dudit manquement.

## 10. RESPONSABILITES DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La responsabilité de Hyundai Rousseau Motors ne saurait être engagée si, en cas de force majeure, de circonstances indépendantes de sa volonté ou de toute autre circonstance qui l'exigerait, le jeu concours devait être modifié, suspendu, écourté ou annulé. Hyundai Rousseau Motors se réserve, par ailleurs, la possibilité de prolonger la période de participation au jeu concours et de reporter toute date annoncée. En conséquence, aucune réparation du fait des modifications ou annulations ne pourra être demandée. Hyundai Rousseau Motors pourra annuler tout ou partie du jeu concours s'il apparaît que des fraudes ou tous emplois de moyen artificieux (et/ou leur tentative) sont intervenus sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au jeu concours. La responsabilité de Hyundai Rousseau Motors ne saurait être engagée si par suite de fraudes (et/ou de leurs tentatives), d'emploi de moyens artificieux (et/ou de leurs tentatives), le déroulement du jeu concours devait être annulé, reporté ou modifié. Les Participants s'engagent à dégager de toute responsabilité Hyundai Rousseau Motors ainsi que ses employés ou représentants, de tout

dommage qu'ils pourraient subir en liaison avec la participation au jeu concours (y compris accidents physiques liés à la pratique du jeu). Hyundai Rousseau Motors décline toute responsabilité pour tout incident résultant des modalités de participation au jeu concours et, plus généralement, pour tout incident ou les conséquences pouvant survenir à l'occasion du jeu concours et de ses suites.

## 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La participation au jeu concours ne confère aucun droit aux participants sur les éléments de propriété intellectuelle de Hyundai Rousseau Motors. Aussi, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments (graphiques, textuels, etc.) composant ce jeu concours sont strictement interdites. Toutes les marques, graphismes, noms de produits cités sont des marques, graphismes ou noms de produit déposés. Toute exploitation des éléments du jeu concours, quel qu'en soit le mode, est soumise au respect des règles de la propriété intellectuelle. Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu concours sont strictement interdites.

## 12. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données personnelles concernant les participants sont collectées et traitées par Hyundai Rousseau Motors en qualité de responsable de traitement. Ces données personnelles sont collectées afin de permettre la prise en compte de leur participation au jeu concours, la détermination des gagnants et l'attribution des lots. Hyundai Rousseau Motors traite les catégories de données suivantes :

- données d'identification : nom, prénom,
- données de contact : e-mail, numéro de téléphone.

Les destinataires des données personnelles recueillies lors de l'inscription aux jeu concours sont Hyundai Rousseau Motors et Rousseau Automobile. En cochant sur le formulaire d'inscription les cases relatives aux différents choix de prospection, les participants consentent expressément à ce que Rousseau Automobile puisse utiliser les données personnelles collectées dans le cadre du challenge à des fins de prospection commerciale, dans le but de promouvoir les produits et services de Rousseau Automobile. Les participants disposent à tout moment du droit de s'opposer à cette prospection commerciale. Pour en savoir plus sur le traitement des données personnelles par Rousseau Automobile, les participants peuvent consulter la Politique de protection des données personnelles à l'adresse [https://www.rousseau-auto.com/PDF/POLITIQUE\\_DE\\_PROTECTION\\_DES\\_DONNEES\\_PERSONNELLES\\_V4-1.pdf](https://www.rousseau-auto.com/PDF/POLITIQUE_DE_PROTECTION_DES_DONNEES_PERSONNELLES_V4-1.pdf). Les participants reconnaissent avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions de traitement de leurs données personnelles.

## 13. CONTESTATION, LITIGE, JURIDICTION APPLICABLE

Le présent règlement est soumis exclusivement et sera interprété conformément à la loi française. Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement, selon la nature de la demande, par Hyundai Rousseau Motors, dans le respect de la législation française applicable. Toute contestation relative au jeu concours devra être formulée par écrit au siège de la Société Organisatrice, auprès de Hyundai Rousseau Motors, 11 rue Louis Delage 95310 Saint-Ouen l'Aumône - Email : [marketing@rousseau-automobile.fr](mailto:marketing@rousseau-automobile.fr) dans un délai de 8 jour calendaire. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai. En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou l'interprétation du règlement et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents

Fait à Saint-Ouen l'Aumône, le 10.06.2026